



Groupe de Travail 7.04.21
« allègement de la direction »
Compte rendu du SNALC 34

PRESENTS :

- administration : M. Mauny (IA-DASEN34), M.Bost (Adjoint Dase en charge du premier degré), M.Gavignet-Rosette / M.Bureau / M.Galtier / M.Bellay (IEN de circonscription)
- 7 directeurs issus de 5 circonscriptions (Béziers Sud / Lattes / Lodève / Montpellier O. /Sète)
- O.S. : SNALC, Se-UNSA, SNUiPP, SNE

ORDRE DU JOUR :

Il s'agissait pour M. le DASEN de présenter aux OS l'avancée de la mise en œuvre dans notre département de la [circulaire direction \(E.Geffray, 25 aout 2020\)](#) . Plusieurs points de la circulaire ont été abordés, ainsi que des questions diverses sur la mise en œuvre des PIAL inter-degré et des EDAI.

DEPLOIEMENT DES PIAL INTER-DEGRE A LA RENTREE 2021 :

Les OS font remarquer à M. le DASEN qu'alors que la généralisation des PIAL est annoncée pour septembre 2020, les directeurs n'ont toujours pas reçu d'information à ce sujet, notamment sur la gestion des absences des AESH dans ce nouveau cadre.

L'administration indique qu'il y a eu plusieurs réunions avec le service ASH, et qu'on en est à la phase de finalisation de l'organisation territoriale. Ce sera massivement en inter-degré, avec des différentiels importants sur le territoire, surtout concernant deux paramètres : la géographie (resserrée/étendue) et le volume d'AESH (faible/resserré). L'administration recherche un format qui apporte de la souplesse à la gestion des AESH.

A partir de la rentrée prochaine, les IMP (Indemnités de Mission Particulière), jusqu'alors réservées au second degré, pourront être attribuées pour le premier degré (notamment pour les directeurs qui seront coordinateurs de PIAL). Les OS seront informées une fois le projet bouclé, lors d'un groupe de travail dédié à ces PIAL.

Les OS expliquent les difficultés engendrées par la dotation insuffisante en AESH, qui oblige trop souvent à retirer des heures à certains élèves pour les donner à d'autres, en dépit des notifications. Cela peut engendrer de l'incompréhension chez les élèves et chez les parents.

L'administration rétorque que lors du Comité départemental de suivi de l'école inclusive (installé le 9 juillet dernier), les représentants des parents présents n'ont pas été offusqués qu'on ne respecte pas de manière scrupuleuse les notifications individuelles. Selon elle, les parents auraient très bien compris qu'un enfant ayant besoin de 9h une semaine peut n'avoir besoin que de 5h la semaine suivante, et la représentante des parents était d'accord sur le principe que l'enjeu n'était pas d'ancrer l'accompagnement *advitam eternam*

mais bien de faire en sorte qu'il n'y en ait plus besoin à un moment donné. Selon M. le Dasen, il y a un travail à faire sur ce point, et c'est pour cela qu'il a souhaité recruter 4 postes d'enseignants référents supplémentaires (pour leur permettre de passer un peu plus de temps sur l'accompagnement pédagogique des enfants notifiés).

Un directeur et coordinateur de PIAL intervient pour rappeler l'importance du lien coordinateur-directeur, capital pour faire le travail de répartition des enfants notifiés dans les classes le plus efficacement possible. Il demande à ce que l'on fasse bien attention à surdoter les PIAL pour permettre une certaine souplesse.

M. le Dasen explique que les services travaillent à une simplification des procédures. Par exemple, il n'y aura plus qu'un seul enseignant référent par PIAL (aujourd'hui il peut y en avoir deux). Il préfère éviter le terme de sur-dotation mais parle d'une majoration dans la dotation initiale des PIAL, pour leur permettre d'accueillir au fil de l'eau des notifications, tout en souplesse.

Dans le département de l'Hérault, à partir du 1ermars, toute nouvelle notification ne sera mise en œuvre qu'à partir du premier septembre. Cela va permettre de fluidifier les échanges avec les familles et de donner du temps pour tout organiser. Ganesh est formaté pour que les directeurs aient accès aux notifications en temps réel.

Ce qu'en pense le SNALC

Nous sommes satisfaits d'entendre qu'un GT est (enfin) prévu. Nous notons cependant qu'il prendra l'intitulé d'une « information », là où nous aurions souhaité être associés à la réflexion ayant mené à la politique arrêtée pour définir les règles du déploiement. Nous faisons remarquer qu'au cœur de la problématique des PIAL il y a aussi les conditions de travail des AESH. Nous n'avons pas a priori d'opposition à une certaine mutualisation, mais force est de constater que dans les PIAL déjà existants, la norme est au saupoudrage d'accompagnement, sans réel suivi qualitatif. Aussi nous demandons que lors du GT les OS aient accès aux données de l'administration quant aux quotités des collègues AESH, et au nombre moyen d'élèves suivis par chaque AESH.

DONNER DU TEMPS AUX DIRECTEURS D'ECOLE, MISE A DISPOSITION D'UN REFERENT DSDEN :

M. le DASEN confirme que c'est M. Alain Combes qui assurera la fonction de référent départemental des directeurs. Aujourd'hui il traite des questions de harcèlement et le relationnel avec les familles.

Le calendrier et la rédaction des fiches de postes ont été bousculées en raison des conditions sanitaires (pour info : l'an dernier 370 enfants « prioritaires » étaient accueillis lors du confinement de mars, contre 1803 ce mardi...), aussi la fiche de poste finale est encore en cours d'élaboration. L'administration peut néanmoins d'ores et déjà en dessiner les contours : expertise formation, lien direct familles-directeurs, organisation de groupes de paroles (différents des réunions menées par les IEN), remontées de terrain (conflits avec les parents) et propositions d'axes d'interventions...

DONNER DU TEMPS AUX DIRECTEURS D'ECOLE, AUGMENTATION DES DECHARGES DE DIRECTION :

M. le DASEN indique que la création d'une brigade de remplacement spécifique pour les directeurs de 1 à 3 classes est actée. Elle permettra dès l'an prochain aux directeurs des petites écoles (125 écoles dans notre département) de pouvoir prendre de manière effective et planifiée leurs décharges.

Ce qu'en pense le SNALC : le SNALC accueille cette annonce avec satisfaction, et fait une remarque concernant les quelques directeurs qui assurent la classe en petite section de maternelle. Vu le caractère très limité (et insuffisant, malgré les efforts manifestes de l'administration) de ces

décharges, certains souhaiteraient pouvoir bénéficier du même volume horaire de décharge, mais découpé en demi-journées (seulement des matinées). L'administration entend mais répond que ce serait très difficile à mettre en place en terme d'organisation des remplacements.

QUESTION DES 108 HEURES ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCE :

L'administration indique que les 108h sont au cœur de cette délégation de compétence : les contenus de formations seraient peut-être mieux ancrés dans les besoins locaux de l'école. M. le DASEN précise cependant que si on veut être autonome dans le choix des formations, il faut qu'il y ait un accord sur les définitions des besoins, dans le cadre du projet d'école.

Les OS sont tout à fait favorables à la délégation sur les formations, mais certaines se veulent prudentes sur le reste. La délégation en ce qui concerne les intervenants extérieurs par exemple ne fait pas consensus, car le fait que l'administration conserve la responsabilité protège juridiquement les directeurs.

M. le DASEN explique que certaines compétences sont peu risquées : accorder la dérogation de scolarité à 3 ans entraîne peu de risque d'être poursuivi au TA. En revanche, l'agrément des intervenants relèvent de l'autorité, ce qui n'est peut-être pas le cas d'intervenants ponctuels. Il propose *aux OS* de faire remonter une liste de propositions qui pourraient faire l'objet d'une délégation de compétence (avant début mai, pour que cela soit examiné au prochain conseil des IEN : si vous avez des suggestions à nous faire, contactez le secrétariat départemental _jessicaboyer.snalc34@gmail.com)

Ce qu'en pense le SNALC :

La « gestion » des 108h par le directeur va dans le bon sens : elle est un signal de confiance dans le professionnalisme les équipes directeur-adjoints, qui savent où sont les besoins en fonctions des spécificités de leur école.

Pour le reste, le SNALC n'acceptera qu'une délégation visant à simplifier les démarches administratives, et notamment à limiter les aller-retours avec la circo . Il est opposé à toute dérive qui donnerait au directeur une position « hiérarchique » par rapport à ses adjoints : la notation, les RDC, les autorisations d'absence... doivent rester le fait des IEN.

ACCOMPAGNER LES DIRECTEURS D'ECOLE, AMELIORATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE :

Suite aux réunions ayant eu lieu depuis l'été dernier, la maquette excel de l'outil directeur a été modifiée et présentée aux expérimentateurs (40 directeurs volontaires, pour rappel) le 17 décembre. Après 13 semaines d'expérimentation, nous en sommes à la phase de remontée des remarques/suggestions.

L'ensemble des remontées des expérimentateurs seront compilées (cela fait une semaine que le questionnaire est lancé, aujourd'hui 10 expérimentateurs sur 40 ont répondu). Les retours sont à ce jour assez positifs, et quand les remontées sont négatives, il y a toujours une proposition d'amélioration.

Certains ont utilisé l'outil de façon quotidienne, d'autres de façon plus ponctuelle, pour rechercher une information. Ce qui plaît beaucoup c'est la vue d'ensemble avec les hyperliens (par ex. vers la FAQ Co-Vid)

Points négatifs : ergonomie et manque de lisibilité, mais les testeurs ont alors proposé des solutions.

Le calendrier sous la forme excel reçoit un accueil moins enthousiasme, il faut le transformer pour qu'il ressemble davantage au webmail. Concernant la FAQ et les tutos, le reproche fait est un contenu trop succin : il va falloir multiplier les ressources tout en veillant à fournir un contenu accessible pour les directeurs. Il faut aussi prévoir de pouvoir stocker les fichiers et les déplacer sur un autre ordinateur.

L'étape ultime serait de pouvoir passer d'un tableur excel à une application en ligne.

DEPLOIEMENT DES EDAI (EQUIPE DEPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION)

Bilan de l'année scolaire en cours : les 5 équipes ont mené 86 interventions, dont 6 qui ont abouti vers des équipes médico-sociales. Les 80 autres ont fait l'objet d'interventions plus ou moins longues. L'an prochain de dispositif bénéficiera de 5 postes supplémentaires pour rajouter un membre dans chaque équipe. Cela devrait permettre de pallier à un constat déploré cette année par les équipes : lors de l'intervention, le regard porté sur les situations semblait trop externe ; cette 5^e personne permettra d'avoir une vision interne, en immersion dans la classe.

Il s'agit d'identifier les gestes professionnels qui fonctionnent avec le plus grand nombre mais pas avec ces élèves-là. Si l'équipe indique qu'on ne peut rien faire dans le cadre d'une classe normale, elle propose une prise en charge différente, avec déscolarisation. Ce dispositif d'introspection dans l'école, dans une démarche d'observation participante, n'existe nulle part en France. Nous en ferons un bilan 3 ans après sa mise en œuvre. L'espoir de l'administration est que ce système soit pérennisé, pas à la place d'autres dispositifs, mais en complément.

Un des directeurs présents interpelle alors l'administration sur le manque de formation des enseignants concernant ces troubles et les élèves à besoin éducatif particulier.

M. le DASEN répond qu'il s'agit d'un axe majeur dans la politique qui sera menée l'an prochain. En effet, il y aura une centaine de stagiaires particuliers, qui seront des enseignants contractualisés dont les heures seront massées sur 3 fois 4 jours ou 2 fois 6 jours... format exact encore à définir. Le but est que les titulaires qui seront libérés par ces stagiaires puissent bénéficier de formations plus poussées sur ces seules thématiques d'accompagnement des besoins particuliers.

Ce qu'en pense le SNALC :

Le SNALC ne peut que se réjouir de l'existence d'un dispositif de soutien aux enseignants quand les situations deviennent très complexes pour l'élève et la classe dans laquelle il se trouve. Il rappelle toutefois que la formation et la posture des enseignants n'est pas le seul levier à considérer : la fermeture de structures spécialisées oblige trop souvent à accueillir en milieu ordinaire des enfants qui auraient besoin d'une prise en charge particulière, voir médicalisée. Cela est délétère pour tous, à commencer par ces enfants, mais aussi leurs camarades, les équipes... le SNALC est tout à fait favorable à l'inclusion scolaire, jusqu'à un certain point.

